

SOMMAIRE

	<u>pages</u>
INTRODUCTION	1
QUESTION DE METHODE	4
1/ Le questionnaire.	4
2/ Les hypothèses	5
3/ Le traitement du questionnaire	10
1.- Données générales sur le personnel communal.	16
11.- Les fonctionnaires communaux dans l'ensemble de la fonction publique.	
12.- Les agents communaux.	17
a) données générales.	18
b) l'âge des fonctionnaires communaux.	21
c) répartition par sexe, catégorie, diplôme.	23
2.- Les agents communaux des communes de 30.000 habitants et plus	29
21.- Le poids des communaux.	29
22.- Les agents communaux en 1974.	38
23.- L'évolution des agents entre 1945 et 1974.	40
a) La répartition -hommes -femmes	40
b) Les titulaires et non titulaires.	40
c) La répartition entre les services.	43
3.- Qualification, recrutement, formation et politique du personnel.	44
31.- Comment rentre-t-on dans la fonction communale?	44
32.- Le niveau de qualification des agents communaux.	46
a) sous qualification	46
b) sous encadrement.	49
33.- La politique de formation des communes.	51
a) L'organisation administrative.	51
b) Résultats.	52
34.- La politique du personnel.	53
a) Le crédit d'heure.	54
b) Le local à usage syndical.	56

	<u>Pages</u>
4.- Les questions d'organisation.	58
41.- Le cabinet du maire	58
42.- La réorganisation des services municipaux.	59
43.- L'informatique municipale.	60
a) Le nombre de communes ayant recours à l'informatique	
b) Le mode d'introduction de l'informatique.	
c) Les dates d'introduction.	
d) Le personnel informatique.	
44.- La gestion des services municipaux.	64
5.- Les carrières des agents communaux.	70
51.- Les carrières des agents administratifs.	71
a) Les secrétaires généraux.	71
b) Les secrétaires généraux adjoints.	77
c) Les directeurs de services administratifs.	79
d) Les chefs de bureaux .	82
52.- Les carrières des agents des services techniques.	86
a) Les directeurs généraux des services techniques.	86
b) Les directeurs des services techniques	89
c) Les ingénieurs divisionnaires.	92
d) Les ingénieurs subdivisionnaires.	94
Conclusion provisoire	96
53.- La mobilité géographique des agents communaux.	98
54.- L'avancement de grade (Les règles d'ancienneté).	103
<u>Conclusion</u>	109